

**Tristes réfugiés
Le droit d'asile en 2012,
un droit inviolable à l'épreuve de ses procédures
d'application**

Séminaire "Des territoires"
École nationale supérieure des beaux-arts de Paris
Amphithéâtre des Loges
14 rue Bonaparte, Paris 6^e

Mercredi 7 mars 2012 à 18 heures

**Journée internationale de lutte
pour les droits des femmes
« Egalité, parité, effectivité ! »**

Le jeudi 8 mars à 18h00 : départ de la place de la Nation
et à destination de la Place de la Bastille.
Venez nous rejoindre derrière la banderole de la fédération !

"Un toit c'est un droit !"

Manifestation pour le droit au logement et contre la reprise
des expulsions (fin de la trêve hivernale le 15 mars)
Le samedi 10 mars 2012 à 14h30 : Place de la Bastille

« A l'ombre de la République »
film de Stéphane Mercurio,

A l'initiative de la section 5^e/13^e
La projection, sera suivie d'un débat avec Antoinette
Chauvenet (chercheuse émérite au CNRS sur les questions
pénitentiaires et pénales) et un adjoint du Contrôleur général des
lieux de privation de liberté,
Pour la première fois, le Contrôleur général des lieux de privation
de liberté accepte qu'une équipe de tournage le suive dans son
travail, minutieux, essentiel de contrôle des droits fondamentaux
dans les commissariats, les prisons, les hôpitaux psychiatriques...

Jeudi 15 mars à 20h00 ,
à L'Espace St Michel -
7, Place St Michel 75005 Paris
(métro St Michel).

Soutien à la révolution syrienne

Rassemblement sur le Parvis de l'Hôtel de Ville
le jeudi 15 mars 2012 à 18h30

**Droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux
élections locales.**

Débat public à la Bourse du travail - salle Eugène Henaff
85 rue Charlot - Paris 3^{ème}

Vendredi 16 mars de 18h à 22h

**4^{ème} réunion des sections parisiennes :
préparer l'interpellation des candidats aux législatives
sur les propositions du Pacte citoyen**

au siège de la LDH - 138, rue Marcadet 75018 Paris (métro :
Lamarck Caulaincourt, bus :60, 31, 80, 85). Venez en discuter
avec nous.

Jeudi 22 mars à 19h30

LES



**EMISSIONS SUR RADIO
LIBERTAIRE 89.4 FM**

**Vendredi
de 19h00**
Section

**30 mars
à 21h00**
de Paris 18^{ème}

Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions
en MP3 sur son site, à l'adresse
<http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>.
Elles peuvent être téléchargées pendant une semaine.

"Forum des lycées"

organisé par la FCPE
pour les arrondissements Paris 5/6/13/14, au lycée Pierre
Gilles de Gennes, rue Pirandello.
Il y aura un stand LDH-UNL.

« Mains brunes sur la ville »,

Documentaire de Jean-baptiste Malet et Bernard Richard

Projection au cinéma La clef organisée avec la section LDH
Paris 14/6.

le dimanche 1er avril à 18h

30 places sont réservées pour notre section.
Les billets sont à acheter avant la projection de préférence.
(envoyer un message à l'adresse en bas de page ou
téléphoner)

Prochaine réunion de section jeudi 12 avril

**« Le nucléaire dans le débat démocratique »
invité Benjamin Dessus**

L'intervenant est un économiste, expert en maîtrise de
l'énergie. Son livre: « Pour sortir du nucléaire ».

Agenda et contacts

**Permanence d'aide et
d'information juridique des
étrangers:**

le samedi matin de 10h à 12h à
la Maison des Associations, 11
rue Caillaux - 75013
M^o Maison Blanche

**Permanence étudiants
étrangers (RUSF/LDH)**
Le samedi matin de 10h à 12h
à la faculté de droit
12 place du Panthéon 5^{ème}

Contacts :
Camille Billmann
billmann.camille@neuf.fr
Marion Ballet:
06 64 66 78 01

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Marianne Wolff
marianne.wolff@wanadoo.fr
01 45 81 69 15

Alice Bertin
alice.bertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanci - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité
et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités

Contact : **Martine Common:** common.martine@wanadoo.fr

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h - les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de
15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M^o Maison blanche

MECI

AG les 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 20h à 22h à la Maison des
Associations

Contact : **Jocelyne Vaudenay:** jvaudenay@gmail.com
06 86 90 42 04

**Où sont passés les bancs de l'avenue de
la sœur Rosalie ?**

C'est une petite avenue, presque aussi large que longue.
Depuis des années nos élus l'ont transformée en un havre
de paix à un jet de pierre de la place d'Italie. Moins de
voitures, plus d'arbres et pour parachever le tout, la
protection d'un petit square qui a coupé des voies de
circulation automobile et créé des voies piétonnes. Un petit
miracle !

On s'y asseyait pour reprendre son souffle, les bras chargés
de sacs de courses, pour attendre, dans le petit matin, un
taxi, valise posée à côté, pour retrouver quelqu'un sans
monter chez lui...

Dès les beaux jours, on pouvait y profiter de la douceur du
soir, discuter avec une voisine à la nuit tombée, en
regardant les enfants jouer.

Une halte pour les vieux, les malades. Et puis un lieu pour
les amoureux, les jeunes, les clochards. Ah ! Les jeunes et
les clochards !

Ces merveilleux doubles bancs de Paris, désuets et
indémoudables avec leurs planches rugueuses et leur
structure de fonte adoucie de tant de couches de peinture,
où l'on ne se tourne le dos que pour mieux se retourner et
parler.

Un d'abord a disparu, il paraît qu'il servait de dépotoir et que
c'était à la demande d'habitants du rez de chaussée.
Etrange comme leur vœu a été vite exaucé !



Et puis deux autres, à la faveur de l'hiver. Il n'en reste plus
qu'un, jusqu'à quand, si on laisse faire.
Du coup, on se souvient d'autres bancs qui n'y sont plus,
avenue des Gobelins.

Au secours on est en train de nous voler les bancs de
Paris !

Curieusement, il n'y a pas moins de clochards, au contraire,
mais ils sont par terre.

Les places des terrasses de café se sont par contre
multipliées, mais elles ne sont pas gratuites et tout le monde
a le droit de s'asseoir pour contempler la ville.

On nous a volé quelque chose de subtil, dans notre façon
d'habiter cette rue, de la partager, d'y vivre.

Christine.

DEMOCRATIE LOCALE

Le 13 février 2012 s'est tenue, entre quelques membres du bureau d'animation de la section engagés sur le terrain, une réunion sur la démocratie locale, et plus particulièrement la place de la LDH dans les instances de démocratie locale du 13ème.

L'objectif des ligueurs est de favoriser le lien entre citoyens et élus, de contribuer à l'instauration d'un dialogue vivant, pas seulement en période électorale.

Concernant les conseils de quartier, on remarque que s'ils sont obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants, la participation des habitants est faible. Les plus démunis n'y participent pas. Est-ce la nature des problèmes pris en charge par ces instances, leur absence d'enjeu réel qui n'incitent pas à la participation ?

Certains conseils de quartier viennent d'engager une enquête "participative" : il s'agit d'aider les conseils de quartier à trouver comment récolter et entendre la parole de ceux qui ne viendront jamais dans les réunions publiques. Des projets pourraient émerger de ces consultations. A suivre...

Une nouvelle plate-forme numérique des conseils de quartier (<http://www.conseilsdequartierparis13.fr>) doit permettre une participation des habitants à leur Conseil de quartier en-dehors des réunions habituelles, et fait espérer également une amélioration de la communication entre les CQ.

Voici des thèmes sur lesquels la LDH pourrait se positionner dans le cadre des conseils de quartier:

Les foyers de travailleurs migrants :

Il y a trois foyers de travailleurs migrants dans le CQ 7, mais il est impossible d'obtenir que cette question soit mise à l'ordre du jour d'une réunion de ce conseil de quartier.

Les personnes en situation de précarité:

Une commission précarité, transversale à plusieurs CQ, a été mise en place, mais on ne trouve pas d'informations sur le site de la mairie. Des rencontres ont été organisées avec les associations qui travaillent sur le terrain. Un guide "Solidarité à Paris" a été édité par la mairie de Paris, on le trouve à la Mairie du 13ème et dans un certain nombre de structures de l'arrondissement (Maison des Associations, centres sociaux, etc) il semble qu'il ne touche que les personnes déjà informées. Ce guide, qui s'adresse aux personnes en difficulté, est précieux pour ... les professionnels.

Les enfants étrangers :

La mairie du 13ème organise avec le Réseau Education Sans Frontières environ trois parrainages par an, (sauf pendant la période électorale conçue de manière extensive) mais il n'est fait aucune publicité, ni sur le site de la mairie, ni dans le Journal de la mairie Treize infos.

Des questions touchant l'urbanisme :

Comment la concertation avec la population s'est-elle déroulée dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Masséna-Bruneseau ?

(http://www.parisrivegauche.com/semapa/quartier_massena_bruneseau/menu_haut/)

La zac Paris Rive Gauche souffre d'un grave manque de commerces de proximité. Notre "nouveau Quartier latin" n'est pas très convivial pour ses habitants. Créer des petits commerces, ce serait aussi créer des emplois.

Et dans le 5e arrondissement ? Sans surprise, c'est pire que dans le 13e. Il serait bien d'y avoir des observateurs: quelques courageux ligueurs voudraient-ils s'y mettre ?

Pour s'informer le site d'Etienne Dolet (<http://etiennedolet5eme.blogspot.com/>) est plus intéressant que celui de la mairie du 5ème, où l'on peut néanmoins trouver quelques comptes-rendus.

Le budget d'un Conseil de quartier (5000€ par an) ne peut évidemment concerner que des actions " de détail". La France reste frileuse en matière de démocratie participative,

APPEL A BONNES VOLONTES :

Aidez-nous, suivez l'activité de votre conseil de quartier et retrouvons-nous pour en discuter autour d'un verre.

et en attendant :

Assemblée Générale des Conseils de quartier
du 13ème arrondissement

Samedi 17 mars 2012, à partir de 9h à la mairie du 13ème

REGARD DE LIGUEURS...AU PRETOIRE

Mercredi matin 29 février, 9h., nous voici assises sur le banc de la cour d'appel du JLD, entourées d'interprètes et d'avocats.

On tient tant bien que mal dans cette petite salle toute en largeur.

Dans les salles attenantes, les retenus et leurs « escortes » attendent leur tour. Tout cela fait beaucoup de monde!

Face à nous, un juge, déjà vu, très « vieille France » comme l'a dit l'une d'entre nous, officie.

S'il prend soin de se faire comprendre des retenus, il ne peut s'empêcher de laisser passer souvent un certain mépris, une connivence avec les représentants de la Préfecture ou du Parquet.

Chaque fois que le juge des libertés et de la détention avait libéré sur l'argument que **la garde à vue ne pouvait être justifiée au seul motif du séjour irrégulier**, le juge d'appel a infirmé cette libération.

Ce jeu de yoyo entre certains juges qui libèrent sur ce motif et le Parquet qui fait infirmer en appel, dure depuis avril 2011, sur la base d'interprétations différentes de la directive européenne.

Dans un cas, l'avocate de permanence avait également soulevé le fait qu'on n'avait pas proposé d'alimentation au retenu entre 7h du matin et sa libération à 15h55. Le juge n'a pas retenu cet argument.

Il figure pourtant dans la jurisprudence et nous l'avons déjà vu s'appliquer.

Il faut dire que l'avocate elle-même ne semblait pas très convaincue et, plus généralement, en parlant avec elle, pas très motivée par la défense d'étrangers sans papiers...

Le juge a par contre libéré deux personnes:

Pour l'une, il n'y avait dans le dossier aucune preuve de diligence auprès des autorités consulaires pour obtenir un laissez-passer.

Pour l'autre personne, un tunisien qui ne savait pas lire le français, le PV de garde à vue ne précisait pas qu'on lui avait lu le contenu du PV avant qu'il le signe.

A 13h30, la séance a été levée pour une reprise l'après-midi.

APPEL AUX BONNES VOLONTES:

LA PERMANENCE JURIDIQUE RECHERCHE DES PERSONNES DISPOSANT D'UN PEU DE TEMPS DANS LA JOURNEE POUR ACCOMPAGNER LES ETRANGERS A LA PREFECTURE -

FORMATION ASSUREE.

MERCI DE VOUS ADRESSER A LA PERMANENCE, LE



Réseau Éducation Sans Frontières (RESF)
Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE*)

Il faut en finir avec l'enfermement des enfants étrangers !

165 en 2004,
242 en 2007,
318 en 2009,
356 en 2010.

C'est le nombre d'enfants privés de liberté parce que leurs parents sont sans papiers. Au motif que leur situation administrative n'est pas à jour – c'est là leur seul crime – de plus en plus de familles sont aujourd'hui détenues dans des centres de rétention administrative (CRA). Ce sont parfois de très jeunes enfants : 80% de ceux qui sont enfermés en CRA ont moins de 10 ans. Et encore ces chiffres sont bien plus conséquents si l'on prend en compte l'Outre-mer : dans la seule petite île de Mayotte, en 2010, 6400 mineurs ont été éloignés de force. En zone d'attente¹, selon les chiffres du ministère de l'intérieur, 1038 mineurs étrangers isolés (sans leurs parents) ont été bloqués à la frontière française en 2008, 698 en 2009 et 518 en 2010 (parmi lesquels 101 ont été refoulés). Les enfants de 13 à 18 ans sont généralement enfermés dans les mêmes locaux que les adultes.

Priver de liberté des dizaines de milliers d'étrangers - parfois jusqu'à 45 jours - pour des raisons administratives est l'affichage le plus visible de la politique du gouvernement en matière d'immigration et de ses objectifs chiffrés. L'ouverture, en août 2011, de 40 places pour les familles et l'installation de structures d'accueil et aires de jeux dans le nouveau CRA du Mesnil-Amelot, envoient le signal d'une augmentation voulue et programmée de l'enfermement des enfants. Tirés du lit au petit matin ou arrêtés avec leur père, leur mère, leurs frères et soeurs, séparés de leurs amis, privés d'école, ces enfants s'en remettront-ils ? Ils sont enfermés près des aéroports, gardés par des policiers, derrière des grillages, à chaque déplacement ils voient devant eux leurs parents menottés. La peur de l'expulsion ne les lâchera plus.

L'enfermement des enfants et des mineurs étrangers, seuls ou avec leurs parents, heurte les principes protégés par des textes internationaux dont la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) et la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). Le Comité des droits de l'enfant des Nations unies rappelle régulièrement la France à l'ordre à ce sujet. En vain : ne serait-ce que pendant l'été 2011, des dizaines d'enfants ont été arrêtés à leur domicile avec leurs parents, et placés en rétention.

**Nous exigeons que cesse
immédiatement et définitivement
l'enfermement des
enfants et mineurs étrangers.**

PREMIERS SIGNATAIRES :

Dominique Attias, avocate, membre du Conseil national des Barreaux en charge du groupe de réflexion sur le Droit des Mineurs, Geneviève Brisac, éditrice pour enfants et adolescents à l'Ecole des Loisirs, écrivain, Claire Brisset, ancienne Défenseure des enfants, Boris Cyrulnik, neuropsychiatre, Jacques Hintzy, Président de l'Unicef France, Pierre Joxe, avocat au Barreau de Paris, membre de l'Antenne des mineurs, Premier président honoraire de la Cour des comptes, Marie-Rose Moro, Professeure de pédopsychiatrie, Paris Descartes, Georges Picherot, chef de service de pédiatrie au CHU de Nantes, Jean-Pierre Rosenczveig, magistrat, président de Défense des Enfants International - France, Didier Sicard, président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique, Catherine Sultan, présidente de l'association française des magistrats de la jeunesse et de la famille.

*Sont membres de l'Observatoire de l'Enfermement des Etrangers (OEE) :

ACAT-France, Avocats pour la défense des droits des étrangers (ADDE), Anafé, Comede, Emmaüs France, Fasti, Gisti, La Cimade, Ligue des droits de l'homme, MRAP, revue Pratiques, Syndicat des avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature (SM), Syndicat de la médecine générale (SMG), le Secours Catholique.
février 2012

**Cette pétition va circuler pendant tout le mois de mars,
préalablement à des manifestations organisées à la fin du mois par le
Réseau Education Sans Frontières dans toute la France.
Retenez la date du 31 mars.
Des actions sont prévues dans le 13ème pour préparer cet évènement.**